

Énergie solaire : les grands fourbissent leurs armes

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1978)**

Heft 445

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1027044>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Il faut souhaiter que le Conseil national ne se laisse pas aller à suivre l'interpellant. Un moratoire tel que celui qui est proposé viendrait à moyen terme remettre en cause de façon inadmissible la sécurité de l'approvisionnement du pays en énergie électrique; en outre, il nuirait à de nombreux travailleurs et, par là, au développement de l'économie suisse. Par ses aspects arbitraires (durée de quatre ans, interdiction des constructions décrétée à un moment choisi au hasard), le moratoire proposé apparaît comme une mesure opportuniste. Au surplus, il risque de causer un préjudice économique considérable à notre pays, sans pour autant résoudre en quoi que ce soit les problèmes posés, à la solution desquels les milieux compétents s'attachent intensivement ».

Ne voit-on pas EOS, dans le même document, présumer de la décision de la collectivité dont elle dépend directement en surenchérissant sur les réserves émises par le Conseil fédéral à propos de l'initiative populaire « pour la sauvegarde des droits populaires et de la sécurité lors de la construction et de l'exploitation d'installations atomiques » : « (...) Il faut souhaiter que la votation populaire dont l'initiative sera l'objet ait lieu le plus rapidement possible et qu'elle conduise à un résultat nettement négatif. Le fait que les questions nucléaires soient présentées dans un contexte où l'émotion joue un rôle prédominant ne saurait à lui seul motiver l'introduction dans la Constitution fédérale de principes d'un genre nouveau et totalement injustifiables ».

Est-ce la mission d'une entreprise qui reste en mains publiques de publier des arguments aussi péremptoirs alors que le débat sur ces questions n'a pas été tranché par le peuple suisse ? Les autorités directement intéressées sont ici sérieusement interpellées, de même qu'à Lucens où l'on sait (voir DP 444) que le canton de Vaud a les moyens de peser de façon déterminante sur la société propriétaire du site de la « future » piscine nucléaire, la Société nationale pour l'encouragement de la technique atomique industrielle (à laquelle participe EOS).

Energie solaire : les grands fourbissent leurs armes

Le temps des apologies prophétiques de l'énergie solaire, présentée comme la production « douce » par excellence, celle qui permet de sortir des circuits commerciaux dominés par quelques géants industriels spécialisés, ce temps-là est probablement révolu. Il reste, certes, que l'énergie solaire, convenablement utilisée, permettra à des utilisateurs, de plus en plus nombreux, de couper les « fils », de trouver une certaine autonomie énergétique. Mais les producteurs en gros n'ont pas tardé à investir ce marché, comme les autres, au point qu'il faudra en passer, dans notre pays, par BBC (déjà « recyclé » sur le solaire, grâce à des expériences menées sur une grande échelle en République fédérale allemande) ou Alusuisse...

Sans être exagérément pessimiste, on peut dire en effet que les petites entreprises ont laissé, dans ce domaine, passer leur chance. Il aurait fallu, il est vrai, trouver rapidement un terrain d'accord commercial et technique (une coopérative ? une association de producteurs ?) pour résister aux « gros », campant sur leurs brevets, déposés au cas où... On peut même douter que des artisans trouvent à s'imposer dans des secteurs aussi spécialisés que la pose des panneaux solaires, par exemple, face aux monteurs patentés des fabricants tels que Sulzer.

Et il y a gros à parier que ces premières défaites seront suivies d'autres épreuves pénibles, cette fois sur le plan mondial : à moins d'organiser rapidement le marché et la recherche dans ce secteur dans notre pays, il nous faudra subir la vague commerciale orchestrée par les multinationales japonaises ou américaines, à l'affût elles aussi. On sait qu'IBM notamment, après des recherches fort poussées en la matière, est parvenu à mettre au point un revêtement particulièrement efficace par les capteurs solaires (aiguilles de tungstène) : le brevet est déposé, en attendant

l'offensive de grande envergure qui ne tardera pas. Ce passage rapide à l'exploitation industrielle de l'énergie solaire est illustré de façon presque caricaturale en France.

A l'origine, quelques entreprises de moyenne dimension comme la Société française d'études thermiques et d'énergie solaire (Sofretes, participation à 20% chacun, de la Compagnie française des pétroles et du Commissariat à l'énergie atomique), ou la société Briau, qui prennent même une certaine avance technologique sur leurs concurrents directs à l'étranger. Mais depuis 1975-1976, devant l'attrait manifeste des débouchés africains et latino-américains (le pompage solaire a inspiré des plans de développement gigantesques en Arabie saoudite, au Soudan ou au Mexique), des groupes plus puissants se lancent dans la compétition, tels les Pompes Guinand, filiale du groupe Leroy-Somer. Accélération considérable de la production, concentration sur des « filières » coûteuses — la voie photovoltaïque, utilisation de photopiles qui transforment directement la lumière solaire en électricité — ... et abandon des petites installations qui garantissaient, au temps héroïques, une certaine décentralisation de la production d'énergie ! Déclaration du PDG de la Sofretes au « Nouvel Economiste » (No 122) : « Nous avons désormais abandonné les petites pompes solaires, qui ne sont pas rentables; ce qui nous intéresse, ce sont les grosses stations destinées à l'irrigation ».

Aux communautés de voisins de jouer !

A quelque-chose malheur est bon ! Au moins faut-il tenter de s'en convaincre : les grandes entreprises vont à coup sûr, par la loi des moyens importants investis dans l'opération, créer un besoin que les petites n'auraient pas pu éveiller; et leur fabrication « en gros » permettront d'abaisser certains prix de revient. Piètre consolation, dira-t-on ! Il reste aussi que pour profiter de ces nouvelles technologies ainsi récupérées, il vous faudra créer des communautés de voisins, à la taille des installations vendues dans le commerce.